

# Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée Générale Extraordinaire du 3 juin 2024 (18<sup>ème</sup> résolution)

## **Sefac**

Société d'Expertise Comptable  
et de Commissariat aux Comptes  
au capital de 150 000 €  
inscrite au tableau de l'Ordre de la région  
Paris Ile-de-France et membre  
de la Compagnie régionale de Paris  
328 581 202 RCS Paris  
  
31/33, rue de la Baume  
75008 Paris

## **Grant Thornton**

Société d'Expertise Comptable  
et de Commissariat aux Comptes  
au capital de 2 297 184 €  
inscrite au tableau de l'Ordre de la région  
Paris Ile-de-France et membre  
de la Compagnie régionale de Versailles et du Centre  
632 013 843 RCS Nanterre  
  
29, rue du Pont  
92200 Neuilly-sur-Seine

# Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

## **OSMOSUN**

Assemblée Générale Extraordinaire 3 juin 2024 (18<sup>ème</sup> résolution)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions ordinaires existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié de votre société et/ou des mandataires sociaux de votre société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 5% du capital de la société.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base du rapport de son rapport, d'autoriser le Conseil d'administration pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle le Conseil d'administration souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Neuilly-sur-Seine et Paris le 3 mai 2024

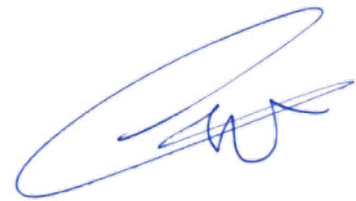
Les commissaires aux comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton International**



Ludivine Mallet  
Associée

**Sefac**



Julien Compeyron  
Associé